

LES MARCHEURS AUDINCOURTOIS

AUDINCOURT DOUBS FRANCE



26^{ème} Marche Populaire
Internationale



DIMANCHE 18 MARS 2018

Parcours 10 et 20 km + Parcours adapté

Membre de la FFSP n° F0679

Visa FFSP : 2018.25.77.M

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france

 twitter.com/ffsp_officiel



partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté n°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

DÉPART-ARRIVÉE :

Gymnase du COSEC *Jean-Michel CURIE*, Rue René Girardot 25400 AUDINCOURT (DOUBS)
Parking de la piscine 47°29'06"N 006°50'56"E

HORAIRES :

Départ de 7 heures à 14 heures (jusqu'à 13 heures pour le 20 km). Arrivée limitée à 17 heures

PARCOURS :

(Parcours adapté)

10 et 20 km, sans difficultés particulières, ouvert à tous.

Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Chaque participant doit impérativement redonner sa carte à l'arrivée.

LICENCE DE PARTICIPATION :

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 2,- €**.

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux

tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

PRE-INSCRIPTION : elles seront closes 10 jours avant la manifestation

RENSEIGNEMENTS ET

PRE-INSCRIPTION DES GROUPES :

Monsieur Fabrice JEANNOT

14, rue des Cloverais

25400 AUDINCOURT

Tél : 06.37.08.00.85 ou 03.81.34.32.76

fabricejeannot25@gmail.com

RECOMPENSES :

Challenge et coupes aux groupes à compter de 20 participants

Coupe à la participante la plus âgée

Coupe au participant le plus âgé

Challenge et coupe au groupe local le plus nombreux

Diplôme aux jeunes marcheurs

ASSURANCE :

La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.

L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

RAVITAILLEMENT :

Boissons et petites collations gratuites au premier point de contrôle.

Restauration payante aux autres postes de contrôle ainsi qu'à l'arrivée.

AVIS IMPORTANT :

Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours, de jeter déchets, papiers ou gobelets.

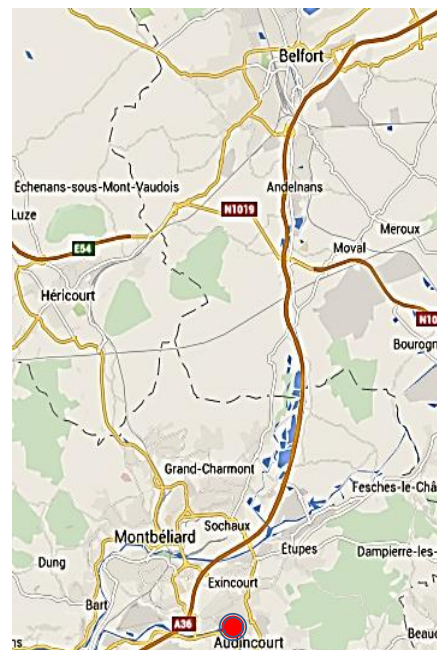
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Il est recommandé de ne pas quitter les chemins et sentiers balisés.

SECOURISME :

Premiers Secours assurés par l'association.

Urgence : 112



La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal



ville d'
audincourt

VOUS AIMEZ LA NATURE : RESPECTEZ-LA

« Ne pas jeter sur la voie publique »

imprimé par nos soins